

Déclaration CFDT-VNF et FO à la réunion DS/DG du 6 juin 2019

Mesdames et Messieurs de la Direction, Cher(e)s Collègues,

La CFDT-VNF et FO souhaitent profiter de l'occasion de cette déclaration pour remercier une nouvelle fois l'ensemble des personnels qui s'est mobilisé à leurs côtés depuis le 19 mars 2019 et pour nombre d'entre eux, depuis bien plus longtemps encore. Au travers du mouvement de grève très suivi et par leur soutien lors du Conseil d'administration du 17 avril, ils ont été déterminants sur les suites qui en ont découlées et qui profiteront maintenant à l'ensemble des personnels.

Une nouvelle fois fidèle à leurs engagements pris lors des élections de fin d'année et grâce à tous ces soutiens, la CFDT-VNF et FO ont su générer les conditions d'unité en s'inscrivant dans une intersyndicale motivée par un objectif commun de défendre l'intérêt collectif des personnels, leurs conditions de travail et leur devenir au sein de l'EPA VNF.

Monsieur le directeur général, vous avez enfin entendu nos revendications consistant à mettre en place des actes significatifs de reconnaissance de l'investissement de tous les personnels. Cela se traduit par :

- un protocole d'accord PTETE dans l'attente du déplaçonnement ;
- l'engagement d'aucune mobilité forcée dans le cadre des futures réorganisations induites par la baisse des effectifs et de la mise en œuvre du projet stratégique ;
- l'engagement de mettre en place des commissions de suivi devant accompagner l'impact de ces réorganisations sur les personnels afin qu'ils ne subissent aucune perte financière ;
- la mise en place d'une méthodologie et d'un calendrier de mise en œuvre pour tout projet de réorganisation afin d'assurer communication, concertation et transparence auprès des personnels impactés ;
- la mise en place d'un CIA avec une forte majorité de l'enveloppe allouée à une mesure collective (versement en octobre) ;
- la mise en place d'une mesure équivalente en valeur pour les personnels techniques (versement en octobre) ;

et enfin, **nous l'espérons fortement**, par un futur accord NAO positif à destination des salariés de droit privé ainsi que la neutralisation de la régularisation négative 2018 du budget de la FDDP qui nécessite encore un vote favorable des administrateurs lors du prochain conseil d'administration.

N'oublions pas non-plus la question OPA avec les discussions ministérielle qui tardent sur l'évolution du projet de classification des OPA dont nous souhaitons une mise en œuvre rapide. A ce titre rappelons que suite à nos relances, une prochaine réunion sur ce sujet est fixée au 18 juin à 14h30.

De fait, et sous réserve de la négociation encore en cours pour les salariés de droit privé et celle qui découlera des réunions ministérielles pour les OPA (qui ne dépend pas directement de VNF), nous ne pouvons qu'acter les efforts fournis par la direction pour retrouver l'apaisement et la reprise d'un dialogue social positif et constructif.

La CFDT-VNF et FO le souhaitent durable, juste, honnête, transparent et respectueux des personnels et de leurs représentants.

Maintenant, comme nous avons eu l'occasion de l'exprimer lors de la dernière réunion de négociation et comme il vous a été donné mandat par le DGITM avec un avis positif des différentes tutelles, nous souhaitons une mise en place rapide des dispositifs visant le renforcement de la communauté de travail comme :

- la mise en place des titres restaurant pour les agents de droit public qui le souhaitent et qui ne bénéficient pas de l'accès à un restaurant administratif à moins d'un kilomètre de leur résidence administrative ;
- la mise en place d'un accord d'intéressement pour les agents de droit public qui devra être négocié avant le 30 juin 2020 pour une application dès 2020 ;
- le déplafonnement de la PTETE au minimum à hauteur de celui des DIR, soit 6500€ ainsi que la suppression des sous plafonds dans celui-ci.

La CFDT-VNF et FO demandent également à ce que les négociations sur le cadre des commissions de suivi des personnels impactés par une réorganisation débutent au plus vite. En effet, les réorganisations et les impacts sur les personnels n'attendent pas la concrétisation du COP et de nombreux personnels en ont déjà fait les frais ou sont en cours de le subir. Il n'est plus possible que cela se poursuive dans ces conditions. Il vous faut donc, Monsieur le Directeur général, soit accélérer la mise en place de ces commissions et la garantie du zéro impact qui en découle, soit geler les projets de réorganisation le temps de mettre en place ce dispositif.

Enfin, il est désormais primordial de donner un sens à toutes ces réorganisations qui doivent dépasser le simple objectif de supprimer des ETP. Il faut maintenant faire d'une exception une règle d'or en associant les personnels en amont des réorganisations, en les écoutant et en les entendant afin que ces derniers puissent se sentir acteur des transformations de leur établissement et qu'ils ne soient plus en position de subir comme cela est le cas depuis la création de l'EPA-VNF.

A ce titre, de réelles perspectives d'avenir, des opportunités de mobilités fonctionnelles positives et gratifiantes, des formations valorisantes et là aussi gratifiantes, une réelle communication transparente sur les projets en cours et leurs impacts éventuels sur les postes occupés sont des éléments clés et incontournables pour la suite de l'évolution de l'établissement VNF dans un projet partagé et porté par tous.

Cela dépasse le champ d'action de VNF mais l'obtention de moyens suffisants pour une réelle reconnaissance et le développement de la voie d'eau est vital pour la suite. Nous vous reconnaissons la volonté d'y parvenir et de vous mobiliser fortement avec vos équipes dans un lobbying auprès des différents acteurs et élus afin d'obtenir des moyens permettant d'assurer un avenir à VNF. En effet, force est de constater que faute de se moderniser et de valoriser la voie d'eau, son avenir serait incertain.

Pour autant, nous concluons une nouvelle fois cette déclaration préalable en martelant que cela ne pourra se faire qu'avec l'adhésion forte de tous les personnels.

La CFDT-VNF et FO ne pourront jamais soutenir des réorganisations ou projets qui impacteraient négativement les conditions de travail, généreraient des RPS et remettraient en cause négativement les emplois des personnels. C'est aussi cela qui a causé ces deux mois de conflits sociaux ce qu'il ne faut pas ignorer ni oublier !

Les délégués syndicaux de la CFDT-VNF et FO